

**CHARTRE DE QUALITE
POUR LES PARTENAIRES INTERVENANT SUR LE THEME
DE LA PREVENTION ET DE L'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE
AUPRES DES ECOLES, COLLEGES, LYCÉES**

Dans le cadre des activités de prévention et d'éducation à la santé et à la citoyenneté, les acteurs du système scolaire peuvent être amenés à faire appel à des intervenants spécialisés, internes ou externes à l'Éducation nationale, pour divers projets et actions à destination des élèves et des personnels.

Cette présente charte définit le cadre d'intervention de ces partenaires.

Pour le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé en milieu scolaire, elle représente un volet opérationnel de la charte régionale « [Prévention et santé des populations](#) ». Elle prend appui sur les dispositifs prévus dans la [convention nationale](#) entre l'Éducation nationale et l'[Institut national de prévention et d'éducation pour la santé \(INPES\)](#).

Pour le domaine de la citoyenneté, elle fournit un cadre général à l'ensemble des partenaires concernés par ce thème.

Règles communes pour les intervenants en milieu scolaire :

Les organismes signataires de la présente charte s'engagent à respecter les règles communes d'intervention suivantes :

1. L'établissement public local d'enseignement (EPL), la circonscription ou l'école restent maîtres du pilotage du projet :
L'équipe de pilotage du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ou la personne référente du CESC, en lien avec le chef d'établissement ou l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription du premier degré (IEN CCPD) ou le Directeur d'école, s'assure de la cohérence de l'action envisagée avec la politique de santé-citoyenneté du projet d'établissement, de circonscription ou d'école.
Elle conçoit, avec les intervenants, le projet dans la durée et la continuité.
Elle construit, avec les intervenants, une [évaluation](#) et une exploitation des résultats.
Elle est attentive aux effets des actions envisagées sur la qualité du [climat scolaire](#), sur la valorisation des personnes et de l'établissement.
2. Les partenaires sont soucieux de situer leur intervention dans une politique globale d'établissement, de circonscription ou d'école, en matière de prévention et d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
3. Les élèves sont associés à l'ensemble du projet. Ils sont force de propositions aux différentes phases de celui-ci :
 - phase de définition des besoins, de leurs attentes,
 - phase de préparation, qui doit sensibiliser les élèves et donner du sens à l'action proprement dite, en tenant compte de leurs représentations,
 - phase de réalisation, qui repose sur une participation active de leur part,
 - phase d'évaluation.

4. L'ensemble des personnels est informé du projet, des actions qui en découlent, et de sa cohérence avec la politique de santé-citoyenneté du projet d'établissement ou d'école.
 - Les personnels bénéficient d'une mise à jour de leurs connaissances en fonction du thème.
 - Ils sont présents lors du déroulement du projet avec les élèves.
 - Ils prévoient le suivi des actions.

5. Les parents sont informés et peuvent également bénéficier d'une mise à jour de leurs connaissances sur le thème choisi pour l'intervention.

6. Une **évaluation des actions** est menée par les signataires de la charte, à l'aide :
 - des indicateurs de processus : respect du calendrier fixé suivi et déroulement des étapes du projet, difficultés rencontrées, points forts, adaptation au public, satisfaction...
outils: tableau de bord, compte rendu des réunions et synthèses
 - des indicateurs de résultats : amélioration des connaissances, des compétences
outils : questionnaires, entretiens, observations...
 - des indicateurs d'impact :
effets inattendus (positifs ou négatifs) du projet auprès du public, de son environnement social et familial des partenaires...
outil : le [tableau de bord du climat scolaire](#)

7. Les différentes évaluations sont présentées lors des réunions de bilan du CESC.
Elles sont exploitées pour l'aménagement de la politique de santé-citoyenneté du projet d'établissement, de circonscription ou d'école. Elles concourent à une évaluation de l'ensemble de cette politique en termes d'évolution des pratiques professionnelles, de la qualité et de la diversité d'implication du partenariat, de la modification des attitudes et des comportements relatifs à la santé et à la citoyenneté.

<p>Signature :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Du chef d'établissement de ➤ De l'IEN CCPD de ➤ Du Directeur (trice) de l'école de <p>Fait àle.....</p>	<p>Signature du ou des intervenants :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Qualité :</p> <p>Fait àle.....</p>
--	---

Rappel des orientations de la politique de santé-citoyenneté du projet académique :

Les différentes enquêtes de santé publique **nationales** et **régionales** relatives à la santé des jeunes présentent des résultats préoccupants. Ces constats rendent nécessaire la mobilisation de différents **acteurs**, pour une meilleure prise en compte des difficultés des jeunes.

L'éducation à la santé et à la citoyenneté, la **prévention** des **conduites à risque** et des **dépendances** font partie intégrante des missions du système éducatif.

Le lieu de leur définition est le **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)**. Le CESC est constitué d'acteurs du système scolaire et de partenaires locaux, sous la présidence du chef d'établissement. Il définit, à partir d'un état des lieux, la politique de santé-citoyenneté la mieux adaptée à la situation locale et élabore le **volet santé-citoyenneté du projet d'établissement** et des écoles éventuellement rattachées.

L'élaboration de ce volet santé-citoyenneté se réfère aux principes de base suivants :

1. **L'éducation à la santé** et **l'éducation à la citoyenneté** sont indissociables :
éduquer à la santé et à la citoyenneté, c'est prendre en compte la parole des élèves, c'est les aider à construire leur personnalité sociale, c'est leur donner les moyens de délibérer, de juger, de choisir, c'est leur permettre d'exercer des responsabilités pour qu'ils deviennent des citoyens autonomes.

L'éducation qui conduit de la personne au citoyen passe par l'acquisition des principes et des valeurs qui fondent et organisent la Démocratie et la République, elle repose sur des savoirs et des pratiques.

La santé ne se définit plus, ni comme absence de maladie, ni comme un état idéal, mais comme « un processus qui permet à chacun de s'adapter en permanence à son environnement ».

2. La prévention :
la construction de **l'estime de soi**, l'acquisition et le développement de **compétences psychosociales** par les élèves sont des **facteurs de protection** essentiels pour éviter l'entrée dans les conduites préjudiciables pour eux-mêmes et les autres.
3. le climat scolaire :
un climat d'école ou d'établissement positif est indispensable pour la réussite d'une politique de santé et de citoyenneté.
4. Les actions d'information :
des actions ponctuelles d'information ne constituent pas une politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Elles ont un impact limité et peuvent produire l'effet inverse à celui recherché.
5. l'efficacité des actions :
les registres de la peur et de la culpabilité sont contraires à l'éthique de l'éducation à la santé et peu probants en terme de résultats attendus.

Textes de référence :

[Circulaire n° 98-108 du 1^{er} juillet 1998](#) sur la prévention des conduites à risque et du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

[Circulaire n° 98-237 du 24 novembre 1998 sur les orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège](#)

Programme quinquennal de prévention et d'éducation [BO n°46 du 11-12-2003](#)

[BO décembre 2003](#) sur les parcours civiques.

Fascicule Santé citoyenneté dans l'Académie d'Amiens : [place et rôle du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté](#)

Tableau de bord « climat scolaire » pour le second degré et tableau de bord « vie scolaire » pour le premier degré

Charte régionale « prévention et santé des populations »

Plan régional de santé publique de Picardie 2004-2008

Schéma régional d'éducation pour la santé – Picardie – 2003-2007